

**ASSEMBLEE NATIONALE**17 juin 2005

---

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 155

présenté par  
M. Sandrier  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 14**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

On peut s'interroger sur l'opportunité de relever le plafond des mesures d'exonération prévues à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 2004-804, compte tenu qu'elles demeurent sans impact constaté sur la consommation des ménages et concernent en fait une proportion restreinte de contribuables, parmi les plus aisés.